



# TRANSPORTS SCOLAIRES - Année 2024-2025

Vous résidez dans le département de l'Aisne et le lycée Jean de La Fontaine est votre lycée de secteur : vous pouvez bénéficier de la gratuité des transports scolaires **sauf si vous êtes étudiant (BTS)**.

Les cartes de transport gratuites sont désormais toutes délivrées par la **Région Hauts-De-France** (y compris pour les élèves résidant à Château-Thierry).

Les élèves internes peuvent également obtenir une carte de transport gratuite.

Flyer Inscription scolaire – Aisne à télécharger :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/aisne/inscription/>

## 1 INSCRIPTION

### NOUVEL ELEVE au lycée Jean de La Fontaine :

Vous devez impérativement faire une demande de carte de transport pour la rentrée 2024 en ligne sur le site <https://transports.hautsdefrance.fr/>, rubrique **Transport Scolaire - Aisne - Inscriptions 2024/2025 - Inscription en ligne**

△ Si vous avez déjà obtenu une carte Pass Pass au collège, vous la conservez tout le long de votre scolarité mais vous devez **obligatoirement** mettre à jour votre dossier sur le site.

## 2 REINSCRIPTION

### Vous étiez scolarisé(e) au lycée Jean de La Fontaine en 2023-2024 :

Tout élève, **montant en classe supérieure**, bénéficiant en 2023-2024 d'une carte de transport Pass Pass délivrée par la Région Hauts de France\*, **voit celle-ci renouvelée et mise à jour automatiquement** (**vous conservez votre carte Pass Pass tout le long de votre scolarité et ne devez pas la jeter en fin d'année scolaire**) :

- élèves de 2<sup>nde</sup> (générale ou professionnelle) qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup>
- élèves de 1<sup>ère</sup> (générale, technologique ou professionnelle) qui s'inscrivent en Terminale
- élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP (2AT-2PSR-2AEPE) qui s'inscrivent en 2<sup>ème</sup> année

**Pour toute modification** (cas de redoublement, réorientation, déménagement, etc.), vous devez vous connecter sur le site <https://transports.hautsdefrance.fr/> pour mettre à jour votre dossier à l'aide de vos identifiants et de votre mot de passe.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, votre carte Pass Pass ne sera pas activée à la rentrée 2024.

\* Si vous n'avez pas reçu votre carte Pass Pass à votre domicile en 2023-2024, c'est que votre dossier est incomplet (photo manquante, etc.) ; vous devez vous connecter sur le site <https://transports.hautsdefrance.fr/> pour le mettre à jour.

\* En cas de perte de la carte Pass Pass, vous devez faire une demande de duplicata sur le site <https://transports.hautsdefrance.fr/> (coût = 8 €).